

Comme tous les mercredis à 15 h, le Haut Tribunal était réuni pour juger des affaires criminelles.

Dans la salle d'audience, étaient installés derrière leur pupitre, le Juge suprême et ses deux assesseurs, tous trois vêtus de leur toge noire et portant leur perruque blanche. Juste à côté, se tenait assis sur une chaise, l'avocat de la défense dans sa toge verte. Un peu plus loin, il y avait le box des jurés qui comprenaient deux femmes et deux hommes à l'air humble et besogneux. Et juste en face, on trouvait le box des accusés, qui pour l'instant, n'était occupé que par deux tréteaux que gardaient deux agents des forces spéciales, casqués et tenant leur arme de combat à la main. Dans le public on trouvait les familles des victimes, celles des inculpés ne se déplaçant presque jamais, mais surtout des journalistes munis de caméras et de micros.

Une porte du fond s'ouvrit, et apparurent quatre individus vêtus de blanc, portant à l'épaule un cercueil de bois brut.

Ils marchèrent ainsi jusqu'au box des accusés, et allèrent déposer délicatement le cercueil sur les deux tréteaux.

Ceci fait, ils repartirent, et les deux agents des forces spéciales se montrèrent encore plus sur leur garde.

Alors, le Juge suprême frappa avec un petit maillet sur son pupitre, et annonça que le Haut Tribunal pouvait siéger.

Tout de suite, il lut l'énoncé de la première affaire. Il s'agissait d'un certain Ivan Borek, qui avait assassiné sa petite amie avec une arme à ultrasons. On avait bien évidemment affaire à un crime passionnel, comme on en connaissait encore en ce 31ème siècle.

Le Juge suprême donna la parole à l'avocat de la défense qui se leva, et proclama :

— Mon client ne peut pas être coupable, puisqu'il n'a jamais reconnu les faits !

Le Juge suprême donna un virulent coup de maillet sur son pupitre, et répliqua :

— Votre client n'a pas pu reconnaître les faits, puisque après avoir commis son crime, il a retourné son arme contre lui. Il a cru, en se suicidant, pouvoir échapper à la justice et au jugement qu'il méritait. Mais c'était oublier une loi déjà très ancienne, qui oblige tout criminel à être jugé, quelles que soient les circonstances ! Autre chose à ajouter ?

— Non, rien à ajouter, fit l'avocat de la défense, très penaud.

Puis, il se rassit, et le Juge suprême précisa que les analyses avaient conclu que c'était la même arme qui avait servi aussi bien au crime qu'au suicide. Et il déclara que de toute façon, en se suicidant, le prévenu avait signé son acte.

Les jurés furent alors invités à se retirer durant une demi-heure pour délibérer, après que le Juge suprême eut requis la peine maximale contre le prévenu.

\*\*\*\*

Au bout d'une demi-heure, une sonnerie retentit, et les quatre jurées revinrent dans la salle d'audience. L'un d'eux alla porter une feuille au Juge suprême qui la lut à voix basse.

Puis après que les jurés eurent tous repris leur place, celui-ci annonça que le dénommé Ivan Borek avait été jugé entièrement responsable de son crime, qu'il ne bénéficiait d'aucune circonstance atténuant, et était de ce fait condamné à mort, la sentence devant être exécutée dans les plus brefs délais.

Les journalistes se précipitèrent aussitôt sur la famille de la victime afin de recueillir ses impressions, tandis que les quatre individus de tout à l'heure vinrent rechercher le cercueil

Un petit quart d'heure plus tard, on put passer à l'affaire suivante.

\*\*\*

Mais celle concernant Ivan Borek connut vraiment son dénouement le lendemain à 9 h, lorsque sur tous les écrans de la Nation, apparut le présentateur vedette de la télévision gouvernementale.

Celui-ci arborait comme d'habitude son sourire radieux, et après avoir affirmé que la journée serait ensoleillée, annonça qu'à 4 h précises, le cercueil du criminel Ivan Borek avait été déposé sur la chaise électrique, où on lui avait administré une décharge de 100 000 volts.

Et le présentateur vedette de conclure avec toujours son légendaire sourire :

— *Maxima lex, sed lex !*